

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

1 – SUBVENTIONS/ TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement sécuritaire correspond à notre souci majeur qui est la sécurité dans notre village, et, que les travaux envisagés prévoient une modification du plan de circulation ainsi que de nombreux aménagements pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité au sein de notre commune.

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre (EGIS AMENAGEMENT) est fixé à la somme de 2 200 000,00 € H.T, et le Conseil Municipal a accepté l'Avant Projet de la Société EGIS Aménagement lors de sa séance du 16 Novembre 2009.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De charger Mme le Maire de solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ces travaux prévus en phasage sur trois années.

2- REGROUPEMENT SCOLAIRE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude faite par le groupe de travail sur l'organisation territoriale des écoles sur le secteur des communes d'Ecueil, Les Mesneux, Sacy, Villedommange, Chamery, Serriers. Cette étude envisage de regrouper les différents établissements scolaires.

La Commune de Les Mesneux possède un terrain d'une superficie de 3 hectares 80 situé route de Villedommange acquis en 1988 à l'Association Service Social et de Sauvegarde.

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre gracieusement à la disposition de la Communauté de Communes Champagne Vesle la surface nécessaire pour la construction d'un regroupement scolaire si le site de Les Mesneux est retenu comme lieu d'implantation.

3 - QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire demande aux présidents de commissions de prévoir avec leur commission le listage avec les propositions de prix des investissements 2010 pour le prochain Conseil Municipal.
- Une subvention de 30 € a été attribuée à l'Association Française des sclérosés en plaques et à la Prévention Routière.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 24 FEVRIER 2010 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 03 Février 2010 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 03 Février 2010.
LE MAIRE,**